

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par l'entreprise PCR SARL, 15 route de Neufchâtel à 76270 MESNIERES EN BRAY pour des travaux de réparation Telecom (remplacement d'un cadre et tampon Telecom) au 21, rue Jean Jaurès à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise PCR SARL pourra intervenir à hauteur du 21, rue Jean Jaurès à SALEUX pour procéder à des travaux de réparation Telecom (remplacement d'un cadre et tampon Telecom). Ces travaux se dérouleront le jeudi 22 juin 2023.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits rue Jean Jaurès de part et d'autre du point d'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise PCR SARL pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur THERIN Nicolas, PRC SARL à 76270 MESNIERES EN BRAY – amandine.polet@prc-ats.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, Le 09 juin 2023

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR



- Affiché le 09 juin 2023